

PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE

Protocole de saisine

Le PRE considère l'enfant dans sa globalité (bien être, santé, vie familiale, vie culturelle et sportive, scolarité). Ce dispositif intervient hors temps scolaire et vise à donner une chance de réussite aux enfants en situation de fragilité. Des professionnels issus des secteurs éducatif, sanitaire et social réunis en équipe, travaillent en étroite collaboration pour mettre en place des réponses adaptées, en accord avec l'enfant et ses parents, dans le cadre de parcours individualisés.

La forme est contractuelle et engage l'enfant, les parents et l'équipe de réussite éducative. La réponse apportée par le PRE n'est pas nécessairement un accompagnement individuel, une solution en petit collectif peut également être proposée.

A qui s'adresse le PRE ?

Aux enfants de 2 à 16 ans habitant et étant scolarisés à Pontarlier (ainsi qu'au Collège Lucie Aubrac) et à leurs familles.

Pour quelles raisons peut-on solliciter le PRE ?

- Lorsque le professionnel ou la famille est confronté à la difficulté d'un enfant pour laquelle il ne trouve aucun moyen d'action dans le droit commun ou l'offre existante sur la commune. La difficulté n'est pas nécessairement grave, mais n'a pas de réponse appropriée (Ex : accompagner un adolescent dans une démarche de soin).
- Lorsque les professionnels sont confrontés à une mise en relation difficile avec la famille de l'enfant concerné (réticence de la famille à collaborer, problème de communication...)
- Lorsque les professionnels « tournent en rond » sur une situation et ne trouvent plus de solutions en interne ou avec leurs partenaires habituels.

Comment procéder ?

1- Opportunité du PRE

Une première discussion peut avoir lieu entre l'équipe du PRE et le repérant pour évoquer anonymement la situation et vérifier l'opportunité du PRE.

2- Point sur la situation

Le professionnel repérant fait le point sur la situation avec la famille pour voir :

- quelle est la difficulté repérée,
- qu'est-ce qui a été mis en place au sein de la structure ou avec les partenaires,
- l'attitude de la famille par rapport à cette difficulté,
- quelle pourrait être l'opportunité du PRE.

3- Accord de la famille

La discussion précédente doit être l'occasion d'expliquer à la famille la nature du PRE et ce que cela pourrait lui apporter. Le but étant de recueillir son accord pour réunir une équipe pluridisciplinaire de soutien. *Si la famille est d'accord, il faut transmettre la fiche à **Julie CUYNET, Amélie ELISSON ou Marjorie PAILLIER** (Mairie - service Politique de la Ville Tél : 03.81.38.84.72 / Fax : 03.81.38.82.25 Mail : pre.pontarlier@ville-pontarlier.com. Porter la mention « CONFIDENTIEL » sur le pli).*

Si la famille n'est pas d'accord pour qu'une EPS soit réunie : la démarche est stoppée.

4-Analyse de la situation en « Cellule Educative »

(2 personnes de l'Education Nationale, 1 personne du Conseil Général, 1 personne de la Prévention Spécialisée.)

Suite au recueil d'informations fait auprès des professionnels connaissant la famille et l'enfant concerné, l'équipe PRE présente la situation à la cellule éducative qui valide ou invalide la nécessité de l'intégrer dans un Parcours de Réussite Educative.

5- Proposition du parcours individuel à la famille

Si la famille donne son accord, l'équipe PRE convoque la première Equipe Pluridisciplinaire de Soutien (EPS). Composition : Education nationale (Professeur ou chef d'établissement et/ou santé scolaire), Conseil Général (assistante social positionnée, éducateur, etc.) et en fonction des actions déjà engagées (CGI, CMPP, Structure de quartier, ADDSEA...).

Objectif de la première réunion de l'EPS : connaître les suivis déjà engagés + diagnostiquer la situation et proposer un Parcours Individuel + accord de la famille + signature du «contrat de Réussite Educative».

PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE FICHE DE REPERAGE : LES QUESTIONS A POSER

1- Difficulté(s) repérée(s) :

Nature de la difficulté / des difficultés (scolaire, éducative, sociale, économique, familiale, sanitaire ?)

2- Actions mises en place avant le PRE

Une aide a-t-elle déjà été proposée pour résoudre ce problème ou pour un autre problème ? Si oui ; quel type d'aide ? Quels résultats cela a donné ? Si non, pourquoi aucune aide n'a été proposée (inexistant, refus de la famille...)?

3 – Attente de l'établissement et/ou des partenaires / Objectif(s) du PRE

Quelles sont les attentes face au PRE ?

4 - Sentiment de la famille

Comment la famille appréhende-t-elle la difficulté ? Quelles sont ses attentes ?

Personne sollicitant le PRE :

Nom, Prénom :

Rôle par rapport à l'enfant :

Structure :

TEL. :

Nom, Prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Établissement scolaire :

Niveau scolaire :

Nom des parents :

Adresse, TEL. :